

Revue de l'Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Éducation
www.la-recherche-en-education.org

N° 5 (2011), pp. 20-31

Les réformes éducatives de la Guinée postcoloniale

Djénabou Baldé

Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée
baldedjebou@yahoo.fr

Résumé

La République de Guinée a connu des réformes profondes de son système éducatif après son accession à l'indépendance en 1958. Ces mutations, de type structurel pour l'ensemble des paliers du système éducatif, se traduisent ainsi par une série de rénovations des programmes et de régime d'études.

En effet, dès 1959, l'Ordonnance 42 a jeté les bases d'une réforme qui fut poursuivie par celle de 1961. Mais c'est avec le lancement de la révolution culturelle socialiste de 1968 que le système éducatif a connu son plus grand bouleversement avec l'avènement de l'enseignement de masse et dans les langues nationales prôné par le Parti-Etat. D'autres réformes ont été opérées après le changement de régime politique survenu en avril 1984.

La présente communication tentera de décrire ces réformes en procédant à une analyse critique.

Introduction

Le système éducatif guinéen a connu plusieurs mutations depuis l'accession du pays à la souveraineté nationale. Sous la première République (1958-1984), la réforme de 1959 et la Révolution culturelle socialiste de 1968 en ont été les points culminants. Les conférences nationales de l'éducation de 1984 et 1985, les états généraux de l'éducation et les journées de concertation sur l'enseignement supérieur de 1989, ont été les cadres privilégiés d'élaboration de politiques éducatives défendues par la deuxième République. Tout récemment les états généraux de 2008 ont permis de faire en quelque sorte le diagnostic du système éducatif de la seconde République.

La présentation annoncée sur les réformes éducatives postcoloniales connaîtra trois temps forts : le contexte de la Guinée de 1958 à 2008 ; les réformes opérées au cours de la première République et celles menées par la seconde République ; et la synthèse des bilans des réformes et recommandations.

1. Contexte de la Guinée à partir de 1958

La République de Guinée, pays d'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 245 857 km², ce qui correspond à peu près à celle de la Grande Bretagne, et s'étend sur 800 kilomètres d'Est

en Ouest, 550 kilomètres du Nord au Sud dans sa partie orientale et une ouverture de 300 km sur l'Océan Atlantique à l'Ouest. Elle est située entre le 7^e et 13^e degré de latitude nord et entre le 8^e et 15^e degré de longitude ouest. Ses pays frontaliers sont : la Guinée-Bissau, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Liberia et la Sierra Leone. Le pays possède des caractéristiques physiques originales car il se divise en quatre régions naturelles : la Guinée maritime ou Basse Guinée, la Moyenne Guinée ou Fouta-Djallon, la Haute Guinée et la Guinée forestière.

En 1958, la population guinéenne était estimée à 3 500 000 habitants avec un taux de croissance annuel estimé à 1,5% pour la période 1960-1970. Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) réalisé en 1996, la population guinéenne se chiffre à 7 164 893 habitants. Le taux moyen d'accroissement annuel est passé à 2,8. Avec cette tendance la population a atteint 9 957 570 habitants en 2007. Selon le Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) de 1997, l'espérance de vie est estimée à 50,6 ans entre 1993 et 1998, et à 52,6 ans entre 2003 et 2008.

Cette population se compose de plusieurs groupes ethniques dont les principaux sont les Peuls, les Malinkés, les Soussous, les Kissi, les Guerzé et les Tomas. Les premiers sont dominants au Fouta Djallon, les seconds en Haute Guinée, les troisièmes en Basse-Guinée, les trois derniers en Guinée forestière. Ils ont des langues et des cultures assez diverses. Ce qui pose le problème de leur intégration dans une nation guinéenne à construire. Cette population est très largement rurale et analphabète. En outre, la population est caractérisée par une forte proportion de femmes (plus de la moitié) et un important pourcentage de jeunes. Selon toujours le RGPH de 1996, les femmes représentent 51% de la population, les jeunes de moins de 15 ans 45 % et les habitants en zone rurale 70 %.

L'évolution des données macroéconomiques de 2004 à 2007 montre que le taux de croissance a baissé de 2,7 à 1,5. Le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a atteint 54%. Dans ce contexte, le financement public de l'éducation a diminué alors que la population scolaire augmente.

2. Réformes éducatives

Plusieurs Républiques se sont succédées en Guinée depuis l'indépendance du pays. Chacune d'elles a été ponctuée par différentes réformes.

2.1. Réformes au cours de la première République

Sous la Première République, des efforts considérables ont été faits sur le plan éducatif avec des résultats fort inégaux. « La priorité fut donnée aux jeunes : le taux de scolarisation pour les moins de treize ans est passé de 11 à 32 % (1984) et s'établit à quelque 5 % pour ceux de vingt à vingt quatre ans faisant des études supérieures. Deux universités (Conakry, Kankan) et une quarantaine de facultés d'enseignement supérieur furent créées. Mais l'insuffisance des infrastructures, trop souvent inachevées et précaires, le manque d'équipements, la dégradation des conditions de vie des enseignants et de leur niveau de formation amènent à s'interroger sur la qualité des résultats obtenus. L'accent fut mis également sur deux points essentiels, à savoir la réforme des enseignements pour assurer la liaison école-vie-production et l'alphabétisation des adultes dans les langues nationales : il y eut environ une vingtaine de réformes.¹ »

Cependant, les principales réformes, au nombre de trois, qui furent engagées au cours de la première République sont : la réforme de 1959, celle de 1961 et celle de 1968.

2.1.1. Réforme de 1959

La Guinée fut l'unique colonie française d'Afrique à opter pour la souveraineté nationale à la faveur du référendum gaulliste du 28 septembre 1958. L'une des conséquences de cette rupture avec la France a été le rapatriement du personnel français de l'administration coloniale, dont les enseignants des collèges et des lycées.

Jusqu'à l'indépendance, la Guinée n'assurait que la formation de moniteurs d'enseignants dans des « cours normaux » ouverts dans les années 50. La formation des instituteurs se faisait dans les écoles normales : William Ponty² au Sénégal, Katibougou au Mali, ou Dabou en Côte d'Ivoire. Les enseignants du secondaire (collège et lycée) étaient essentiellement des français³.

Par ordonnance n°42/MEN/59 du 5 août 1959, le Ministère de l'éducation nationale du jeune Etat guinéen lançait la première réforme de son système d'éducation. Cette réforme permit de définir les ordres d'enseignement, les programmes, les horaires et les diplômes. La réforme de 1959 visait les objectifs suivants :

- rénover les valeurs culturelles africaines ;
- rendre effectif le droit à l'instruction reconnu à tout citoyen de la République de Guinée (par la loi constitutive du 10 novembre 1958) ;
- permettre au peuple de Guinée d'accéder à une culture scientifique plus poussée et à des techniques répondant aux besoins réels du pays.

Sur la trajectoire de cette réforme, on a procédé à une révision en profondeur des programmes d'enseignement (africanisation du curriculum) ; l'enseignement est devenu gratuit à tous les niveaux (du primaire au supérieur) et obligatoire jusqu'en 12^e année ; le français est maintenu comme langue d'enseignement. On envisage également de relever la capacité d'accueil de l'école et de se doter de nouvelles institutions, pour la formation d'un personnel enseignant capable de faire fonctionner le nouveau système d'éducation.

2.1.2. Réforme de 1961

L'année 1961 consacre l'irruption du Parti Démocratique de Guinée dans le champ de l'éducation et le début de sa mainmise sur le système éducatif. Par conséquent, les principales orientations en matière d'éducation sont davantage discutées lors des assises du parti que dans le cabinet du ministre de l'éducation nationale. En effet, la session de la Conférence Nationale du PDG tenu en août 1961 à Conakry prend d'importantes décisions : suppression de l'enseignement privé de tous ordres ; introduction de la formation politique comme une matière à part entière. Aussi, le Bureau Politique National est invité à réorganiser l'enseignement et à concrétiser la liaison de l'école à la production.

Au mois de novembre 1961, les premiers conflits entre les autorités politiques et les enseignants ont surgi. Le Gouvernement au lieu d'examiner sereinement les revendications des enseignants relatives au logement exprimées à travers leur syndicat, dénonce un complot des enseignants et arrête les leaders syndicaux. Ce comportement répressif entraîna une grève des élèves et une protestation vigoureuse des étudiants guinéens à l'étranger. Ces événements qui marquèrent la fin du syndicat libre sous le régime du PDG, auront des conséquences remarquables sur l'évolution de l'école guinéenne. Ils entraînent le départ de la quasi

totalité des professeurs africains et français venus soutenir la jeune république. Ils donnèrent aussi lieu à la fuite vers l'extérieur de beaucoup d'élèves et maîtres créant ainsi un vide à un moment où le pays avait particulièrement besoin d'enseignants.

Pour pourvoir les écoles élémentaires en maîtres des écoles normales primaires ont été créées à Conakry, Kankan et Macenta. Les élèves-maîtres y étaient admis à leur sortie du collège pour une formation qui s'étalait sur 9 mois.

Pour faire face à la pénurie d'enseignants au secondaire, le Gouvernement a fait appel à des ressortissants du bloc socialiste et a créé en 1961, l'École Normale Secondaire de Dabadou pour former en 22 mois après le premier cycle du secondaire des professeurs de collège. Les enseignants des disciplines techniques des collèges d'enseignement technique étaient formés à l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique de Conakry.

Quelques écoles professionnelles ont été créées durant cette période : l'École Nationale de Secrétariat, l'École des Beaux-arts et l'Institut des Langues (anglais, allemand).

Le Gouvernement, en poursuivant sa politique de formation de cadres supérieurs qualifiés et en nombre suffisant, procédera à plusieurs créations d'instituts et de grandes écoles. C'est ainsi que, l'Institut Polytechnique de Conakry et l'École supérieure d'administration furent créés en 1962 et en 1965, l'École Normale Supérieure de Kankan est créée pour la formation des professeurs du deuxième cycle du secondaire. L'enseignement y était assuré par un personnel expatrié, en partie venu des pays de l'Est, nouveaux alliés politiques.

En 1966 les collèges d'enseignement rural (CER) sont créés. Deux ans plus tard ils sont rebaptisés centres d'enseignement révolutionnaire. Les CER ont coexistés pendant deux ans avec les collèges d'enseignement général. Au départ, on y orientait les élèves qui n'avaient pas réussi à l'examen d'entrée au collège. L'idée de base de la création des CER était de donner aux jeunes une formation complète par « la liaison de l'école à la vie ». On y pratique l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, etc. L'éducation s'y fait à travers l'expérience de la vie, le travail relevant du mode de l'acquisition de la science et de la technique. Le CER était censé produire tout ce qui est nécessaire pour assurer la nourriture, le logement et l'équipement de ses membres, et le surplus vendu à la région. Ces objectifs étaient en réalité illusoire. Car il est vrai que les CER ont existé en tant que structures scolaires, mais force est de reconnaître qu'ils ont été davantage des structures de production à but lucratif.

En 1967, on est revenu à l'architecture du système éducatif définie par l'ordonnance n° 42/MEN du 05 août 1959. La durée du premier cycle est désormais de 6 ans, celle du second cycle de 3 ans et celle du troisième cycle de 3 ans.

Notons qu'au cours de la période (1961-1967), les effectifs du primaire ont été multipliés par 3,5 et ceux du secondaire par plus de 14 donnant respectivement 149 527 écoliers pour 1 605 écoles et 36 379 élèves pour 252 établissements. L'enseignement supérieur comptait deux établissements avec 660 étudiants. Mais les espoirs ont fini par s'émousser. Il fallait « réinventer » autre chose, d'où le déclenchement de la Révolution Culturelle Socialiste.

2.1.3. Réforme de 1968

La réforme de 1968⁴ – inspirée de la Révolution culturelle chinoise, dont l'idée était d'en arriver à l'enseignement de masse qui stipule que la culture est l'affaire de tout le peuple – n'a

fait qu'aggraver cette situation. Les institutions seront transformées en centre d'enseignement révolutionnaire (CER) avec pour corollaires :

- l'extension progressive de l'enseignement dans les langues nationales à partir du primaire jusqu'au niveau de la neuvième année d'études ;
- l'institutionnalisation du travail productif à but lucratif⁵ ;
- des méthodes d'évaluation qui favorisent la progression en masse des cohortes d'un niveau à un autre, sans tenir compte des possibilités d'accueil des écoles.

L'éducation insiste désormais sur les connaissances pratiques (en l'occurrence agricoles) au détriment des connaissances académiques. Pire, toutes ces mutations n'étaient pas soutenues par une préparation conséquente du personnel enseignant.

En 1969, des internats sont créés partout en zone rurale où sont implantés les CER. Ce sont les embryons des citées socialistes dont la création est projetée pour 1974. Les cités étaient conçues comme étant des entités où seraient regroupés les élèves ayant terminé la 12^{ème} année. Les élèves devaient y poursuivre leur formation et pratiquer toutes sortes d'activités car ces cités étaient appelées à devenir de véritables entreprises de développement. L'imposition de l'enseignement des langues nationales ayant suscité d'innombrables difficultés, la langue française est réintroduite en 1970 comme matière d'enseignement à partir de la 3^e année de l'école primaire. Ceci devait permettre aux jeunes de se familiariser avec celle qui est restée la langue officielle du pays malgré l'engouement manifeste pour les langues nationales.

Cette étape a été donc marquée par un enseignement généralisé des langues nationales et un affermissement de l'enseignement de masse. Entre 1968 et 1974 les effectifs du primaire sont passés de 150 000 à plus de 200 000 ; ceux du secondaire de 40 000 à plus de 100 000 ; ceux du supérieur moins de 1000 à plus de 3000. Les taux de redoublement de tous les cycles étaient inférieurs à 10 % ; mais cet indicateur n'augure en rien la qualité de l'éducation car la politique prônée était basée sur le principe de l'enseignement de masse. La concrétisation des cités fut un échec. Les conditions n'étaient pas réunies pour les créer. Ainsi, la 13^{ème} année a été créée dans l'optique de retarder les inscriptions des étudiants à l'université. Face aux flux d'étudiants constitués par les 2^e et 3^e promotions de la 13^e année, l'urgence d'une solution s'imposait.

En 1976, chaque région administrative fut dotée d'une faculté agro-zootechnique, ce qui donnait en tout 33 facultés. Plus de 80 % de l'effectif des bacheliers y sont orientés. Le problème de personnel d'encadrement s'est posé. Pour faire face à la pénurie d'enseignants, il a fallu recourir à des aides ingénieurs et autres contrôleurs techniques d'agriculture. Pour soutenir la décision du gouvernement dans sa politique de développement, l'université est restée fermée pendant dix mois. Les étudiants ont été envoyés en campagne pour s'investir aux côtés des paysans. Ils ont constitué des brigades de production qui travaillaient dans les divers secteurs (agriculture, élevage, génie civil, alphabétisation, santé...).

La conférence nationale des cadres de l'éducation, organisée en 1977, a permis d'examiner les questions liées à l'éducation. Elle n'avait aucun pouvoir de décision, mais cela a servi à attirer l'attention de l'ensemble des autorités sur un certain nombre de situations :

- l'état défectueux des infrastructures scolaires et universitaires ;

- la nécessité de la formation pédagogique des étudiants avant de les engager comme enseignants ;
- la préparation de la documentation indispensable à l'enseignement des langues nationales avant la poursuite de cet enseignement au-delà du primaire.

Il s'en est suivi pendant la même année, la réouverture des écoles normales d'instituteurs (ENI), la création d'instituts polytechniques secondaires et l'institutionnalisation du concours d'accès en 3^{ème} année d'université après deux ans de faculté.

En 1980, eut lieu la conférence nationale des cadres de l'éducation suivie en 1981 de la 4^{ème} session du CNR ; le renforcement de l'éducation par le travail productif est d'actualité.

En avril 1982, tenue d'une autre conférence des cadres de l'éducation. On commençait déjà à s'interroger sur la qualité de la formation des élèves. Le gouvernement a fait une sorte de mea-culpa. Devant les contraintes économiques et les échecs des cités coopératives, FAPA⁶ et autres BMP⁷, BAP⁸, les Ministères en charge de l'éducation décident :

- d'introduire une certaine sélectivité dans le passage en classe supérieure ;
- de réduire le nombre de facultés d'agronomie ;
- d'établir des critères « objectifs » d'attribution des bourses. Il faut peut-être signaler que l'octroi des bourses ne relevait pas uniquement de critères académiques.

C'est dans cette situation qu'intervint la fin de « l'école révolutionnaire » brutalement interrompu par la chute du régime en mars 1984.

2.2. Réformes éducatives au cours de la deuxième République

Au cours de la seconde République, on note la réforme de 1984 et la tenue des Etats généraux de l'éducation, initiés par le gouvernement de large consensus du 10 au 13 octobre 2008. Cependant, compte tenu du fait que les textes relatifs aux Etats généraux sont toujours encours d'élaboration, il ne sera question ici que de la Réforme de 1984.

2.2.1. Réforme de 1984

Dès le début du changement du régime de parti unique vers un régime libéral en 1984, les autorités gouvernementales qui ont succédé à la « révolution », étant conscientes de la dégradation du système éducatif ont entrepris les changements avec une réelle volonté populaire de rompre avec les pratiques "révolutionnaires". Le point de départ des réformes coïncide avec la tenue à Conakry du 24 mai au 3 juin 1984, de la première conférence nationale sur l'Éducation. D'entrée de jeu, le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique d'alors a donné le ton de cette réforme. Il a fait le bilan des 26 années d'indépendance qui pourrait être résumé comme suit :

- politique de destruction dans tous les domaines socio-économiques ;
- prééminence de la politique sur la pédagogie ;
- échec patent de la formation des enfants ;
- taux de scolarisation brut des plus bas de la sous région, avec 30 % à l'enseignement de base ;

- carence totale du système éducatif en personnel, infrastructure et équipement ;
- inadéquation du niveau de formation requis des enseignants avec le niveau de l'enseignement occasionnant ainsi un autre facteur de déséquilibre. Par exemple au niveau secondaire on dénombre 660 instituteurs adjoints, 2608 instituteurs ordinaires, 752 étudiants stagiaires contre 924 diplômés d'études supérieures soit 23 % seulement d'enseignants ayant la qualification requise ;
- vétusté des infrastructures scolaires et universitaires ;
- manque de documents pédagogiques et de laboratoires ;
- hypertrophie des facultés d'agronomie et sous qualification des élèves ;
- absence totale de planification.

Lors de la conférence précitée, la commission nationale de réforme de l'enseignement avait élaboré un plan intérimaire pour l'application des dispositions transitoires (1984-1987).

Les axes principaux de ce plan sont les suivants :

- suspension de l'utilisation des langues guinéennes comme langues d'enseignement en attendant des recherches linguistiques permettant une transcription scientifique de ces langues ;
- le Français redevient dès la rentrée scolaire d'octobre 1984, la langue d'enseignement pour tous les niveaux du cursus scolaire. Ce qui a entraîné des stages de recyclage des enseignants de juin à septembre 1984. Pour mener à bien ce recyclage, le concours de la Coopération Française a été nécessaire. Trois spécialistes français de l'enseignement (un dans le primaire, un dans les sciences exactes du secondaire, un dans le secondaire en général) ont été recrutés pour animer les débats ;
- perfectionnement du personnel enseignant et relèvement du niveau des programmes scolaires et universitaires ;
- développement des infrastructures et équipements scolaires et universitaires : construction d'établissements et de locaux fonctionnels ;
- à partir de 1984-1985, les titres des diplômes sont établis comme suit : certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), brevet, baccalauréat 1^{ère} et 2^e parties à l'issue de la 6^e année, 9^e, 12^e et Terminale respectivement.

Il faudra attendre quelques années pour voir les effets d'application de toutes les réformes annoncées. Nous pouvons néanmoins faire le bilan de cette étape en présentant ci-dessous quelques résultats déjà obtenus :

- suppression des langues nationales dans les établissements et adoption du français comme langue officielle d'enseignement ;
- création d'un centre de perfectionnement linguistique à l'intention de tous les personnels de l'enseignement pré universitaire ;
- introduction de l'enseignement privé et augmentation des taux de scolarisation ;
- fermeture des facultés d'agronomie et création de l'institut supérieur des sciences agronomiques et vétérinaires (ISSAV) avec suspension de l'enseignement des disciplines agro zootechniques au niveau secondaire ;
- redéploiement du personnel enseignant de l'enseignement pré universitaire et restructuration de l'enseignement supérieur avec une revalorisation des diplômes ;

- création d'un service national des statistiques et de la planification.

3. Synthèse des bilans des réformes et recommandations

La Guinée a eu le mérite d'avoir obtenu des résultats globalement satisfaisants pour relever le défi de l'accès et de la démocratisation de l'éducation. L'école n'était plus considérée comme un luxe réservé à une catégorie donnée de citoyens, les apprenants des zones urbaines et des campagnes ont eu la possibilité de s'instruire. Cependant, il y a eu également des manquements dans l'élaboration et l'application des politiques éducatives. Dans leur quête d'originalité, les autorités se sont parfois pressées de mettre en œuvre les réformes, sans avoir testé des hypothèses.

La qualité de l'éducation était faible dans l'ensemble, se traduisant par des manques à gagner au niveau de l'efficacité interne, du rendement des enseignants, et des faibles résultats aux examens.

A la faveur de la démocratie qui a débuté vers les années 1989, les autorités guinéennes sont revenues à certains éléments du système éducatif des premières années de l'indépendance (renforcement de l'utilisation du français, autorisation de l'enseignement privé).

En somme, cette communication visant les réformes éducatives postcoloniales en Guinée a permis d'examiner quatre réformes éducatives majeures opérées dans le pays. Il est opportun, à présent de synthétiser les résultats et de faire des recommandations pour des réformes futures à entreprendre. Cet exercice se fera au niveau de trois pôles : Accès ; Qualité et Gestion.

3.1. Accès

Le bilan est nettement positif malgré les efforts qui restent à déployer pour atteindre les objectifs de l'EPT. Les TBS, du primaire au secondaire ont augmenté de manière significative. Par exemple, au primaire, le TBS est passé de 30% avant 1990 à 79% en 2007 dont 71% pour les filles avec des disparités en genre et zones et des ratios élèves/salle de classe assez élevés (en moyenne 71,4 en zone urbaine en 2007). Les établissements privés comptent près de 25 % de l'ensemble des effectifs du primaire. Par contre, au niveau du secondaire général et professionnel, malgré l'accroissement rapide des effectifs, les capacités d'accueil demeurent inadéquates par rapport aux besoins. En 2007, le nombre d'élèves au collège est de 394 294 dont 145 963 filles et celui du lycée, 131 485 dont 40 744 filles. A l'enseignement supérieur, 92 000 étudiants fréquentent une dizaine d'établissement public et une quarantaine privée en 2008-2009.

A noter que des efforts substantiels ont été déployés en matière de construction scolaire avec le concours des bailleurs de fonds dans différents projets éducatifs.

Recommandations

- Stimuler la demande de scolarisation au niveau des populations défavorisées
- Développer les capacités de planification et de gestion à tous les échelons du système éducatif
- Disposer d'un système d'information fiable capable d'éclairer les décisions en matière de gestion et de pilotage du système éducatif à tous les niveaux
- Accroître le financement public de l'éducation.

3.2. Qualité

De 1958 à 1984, les réformes curriculaires entreprises visaient l'émergence d'un type de guinéen nouveau maîtrisant les sciences, les techniques et les technologies, imbues de l'idéologie du PDG et capables de transformer la société. La promotion de l'identité nationale et des langues nationales en particulier ainsi que la liaison de l'école à la vie ont été des options dominantes pendant la première République. La traduction de ces orientations dans les programmes d'études a rencontré des difficultés.

La formation des élèves et étudiants, ayant subi pendant tout leur cursus la réforme de 1968, est considérée comme non satisfaisante car le niveau des apprenants de tous cycles dans les matières académiques avait sensiblement baissé.

La pénurie de manuels scolaires à partir de 1965 -date de la rupture des relations diplomatiques avec la France- a influencé négativement la mise en œuvre des programmes dans l'enseignement post-primaire. A partir de 1968, la plupart des enseignants ont constitué leur propre bibliothèque personnelle en achetant de vieux livres chez les bouquinistes. La majorité des élèves n'avait pour documentation que leurs cahiers de cours. L'incitation à la mémorisation des leçons a remplacé la formation de l'esprit critique des apprenants.

Un accent particulier avait été mis sur le développement rural. Non seulement la production scolaire était un élément important du curriculum mais des campagnes nationales d'alphabétisation ou de production étaient régulièrement lancées pour renforcer le lien entre l'école et la vie.

Depuis 1984, les changements opérés ont permis d'atteindre un taux d'achèvement au primaire de 60%, une couverture en manuel scolaire satisfaisante et un dispositif de formation initiale des enseignants assez efficace. Cependant, le niveau d'apprentissage des élèves demeure une préoccupation cruciale.

L'enseignement supérieur souffre du manque de plan de formation de ses enseignants. Les jeunes étudiants brillants sont recrutés à la fin de leurs études comme homologues. Le schéma de formation initiale des enseignants du supérieur est resté embryonnaire.

Recommandations

- Préparer selon une approche systémique l'introduction d'innovations majeures telles que l'enseignement en langues nationales
- Aligner les approches de développement curriculaire et celles d'évaluation des apprentissages des élèves et étudiants
- Promouvoir une politique de développement des manuels scolaires et d'acquisition d'autres intrants pédagogiques
- Disposer des moyens fiables d'évaluation de la qualité des acquis des élèves en matière de connaissances, valeurs, compétences et comportements
- Appliquer des mesures incitatives pour attirer, former, recruter et maintenir des jeunes talentueux dans l'enseignement.

3.3. Gestion

A l'époque de la Révolution, conçu dans un environnement sociopolitique marqué par le socialisme, la gestion du système éducatif obéissait aux impératifs idéologiques du moment.

Le parti dirige l'Etat. Le « centralisme démocratique » devient le leitmotiv de la gestion. Les principales innovations des réformes ont porté sur la démocratisation des structures de gestion avec la participation des élèves et étudiants dans les organes de décision.

Le pays a bénéficié d'une stabilité politique qui lui a permis de mettre en œuvre les différentes politiques éducatives élaborées.

Les réformes se sont certes inscrites dans la durée. Mais dans bien de cas, l'environnement politique n'était pas favorable aux débats et à la force de la contradiction. Par ailleurs, le Ministère en charge de l'éducation s'est souvent retrouvé confiné à un rôle strict d'exécution. Les considérations politiques et idéologiques emportaient souvent sur celles techniques. La concertation avec les partenaires sociaux était insuffisante. Cette situation a eu de sérieux impacts sur la l'élaboration des politiques éducatives du moment.

Les personnels d'encadrement administratif et pédagogique ne bénéficiaient pas de formation spécifique. Ils participaient parfois à des séminaires organisés sur place. Les plus engagés d'entre eux sur le plan politique pouvaient espérer effectuer un jour un voyage d'études dans un pays socialiste.

Malgré l'ouverture politique intervenue à partir de 1984, la centralisation de la gestion du système éducatif est devenue un trait dominant. Sur une note positive, la participation communautaire à la cogestion des écoles a progressé. Les politiques éducatives sont de plus en plus guidées par le pragmatisme du fait de l'influence grandissante des partenaires techniques et financiers dans les choix de stratégies.

Recommandations

- Intensifier la mise en œuvre de la politique de déconcentration/décentralisation de la gestion de l'éducation
- Clarifier les finalités de l'éducation selon le fil conducteur de la pertinence et en promouvant un dialogue constructif avec les partenaires de l'éducation
- Veiller à la bonne gouvernance et instaurer un système de monitoring des résultats de la réforme et à l'évaluation participative des effets de celle-ci.

Conclusion

Les réformes du système éducatif guinéen ont été caractérisées par une forte emprise de la politique intérieure et de l'influence des bailleurs de fonds sur leurs orientations, une stabilité de la vision stratégique, l'introduction d'innovations audacieuses mais aussi des improvisations nombreuses dans leur mise en œuvre, la faiblesse des capacités de planification et d'évaluation, la faiblesse de mécanismes de négociation avec les acteurs et partenaires de l'école, la forte pression exercée sur les enseignants par les exigences des différentes innovations et l'absence de support pour les aider à réaliser les objectifs assignés. Elles ont eu des effets remarquables sur l'amélioration de l'accès à tous les cycles d'enseignement, en particulier au primaire. La qualité de l'éducation, acceptable durant la première décennie des indépendances, s'est progressivement dégradée. Toutefois, les défis nouveaux en termes d'amélioration de la qualité et de la pertinence pour un nombre sans cesse accru d'élèves et d'étudiants passeront nécessairement par des politiques éducatives conçues et exécutées de manière participative et inclusive.

Notes

1. Encyclopédie Universalis, France 1998.
2. William Ponty est la plus vieille de ces écoles. Ouverte à l'île de Gorée en 1913, elle sera transférée à Sébékotane en 1939.
3. En 1958, la Guinée ne comptait que six universitaires. La finalité de l'enseignement, avant l'indépendance était de former des cadres subalternes, auxiliaires de l'administration coloniale (voir la politique culturelle de la République de Guinée, PUF, Unesco 1979, p. 25).
4. Consécutive à la Révolution Culturelle socialiste, déclenchée le 2 août 1968 à Kankan (capitale de la Haute Guinée).
5. Chaque école avait un budget « B » dont les recettes provenaient de la production scolaire. Selon le Ministère de l'éducation et de la culture de Guinée (PoUnesco 1979, p. 39), la production scolaire n'est pas une activité symbolique ; elle est un apport appréciable à l'économie nationale.
6. Ferme agro-pastorale d'arrondissement.
7. Brigade mécanisée de production.
8. Brigade attelée de production.

Bibliographie

- BALDÉ Djénabou. *Enseignement à distance : stratégie alternative d'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur en République de Guinée*. Thèse de Doctorat, Université de Versailles Saint Quentin, 2004, 357 p.
- DIALLO A. T., SANGARE S. et NABE S. Réformes de l'enseignement post-primaire en République de Guinée de 1958 à 1977, 2007, Document non publié.
- DIALLO M. C. Évaluation d'un programme de formation professionnelle d'enseignants du secondaire guinéen. Thèse de Doctorat, Université de Montréal, 1997, 316 p.
- FOFANA A. *La Réforme de l'Enseignement 1958 - 1977*. Institut Pédagogique National, document non publié, Conakry, Guinée, 1977.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE. *Descriptif du Programme Sectoriel de l'Education (PSE) 2008 – 2015*, 2007.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE. *Rapport d'activités 2007 du Programme Education Pour Tous*, 2008.
- UNESCO/MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE GUINÉE 1979. *La politique culturelle de la République de Guinée.*, Paris, PUF, Vendôme, 1979, 92 p.

Resumen

La República de Guinea ha conocido reformas profundas en su sistema educativo después de su independencia en 1958. Estas transformaciones, de carácter estructural para el conjunto de los niveles del sistema educativo, se han materializado por medio de innovaciones en los programas y en el régimen de estudios.

En efecto, desde el 1959, el ordenamiento 42 instauró las bases de una reforma que fue continuada por la del 1961. Pero no será hasta el inicio de la revolución cultural socialista de 1968 cuando el sistema educativo sufra su mayor y más relevante modificación, con la llegada de la formación de masas y la instauración de lenguas nacionales privilegiadas por el Partido del Estado. Otras reformas fueron llevadas a cabo después del cambio de régimen político acaecido en abril de 1984.

La presente comunicación intentará describir estas reformas desde una perspectiva crítica.

Abstract

Since the country's independence in 1958, the education system of the Republic of Guinea has undergone extensive reforms. These structural changes undertaken at all levels of the education system translated into in a series of renovations of the study programmes.

Indeed in 1959, Order 42 laid the groundwork for a reform that was followed by another reform in 1961. However, it is with the launch of the 1968 socialist Cultural Revolution that the education system experienced its biggest upheaval with the advent of mass education in national languages, promoted by the Party-State. Further reforms were introduced after the change of political regime that took place in April 1984.

This paper attempts to describe these reforms while undertaking a critical analysis.

Resumo

A República da Guiné conheceu profundas reformas no seu sistema educativo após o seu acesso à independência em 1958. Estas mudanças, de tipo estrutural para todos os níveis do sistema educativo, traduzem-se assim por uma série de renovações de programas e de planos de estudos.

Com efeito, desde 1959, o despacho 42 instaurou as bases de uma reforma que foi continuada pela de 1961. Mas foi com o início da revolução cultural socialista de 1968 que o sistema educativo conheceu a sua maior transformação com o ensino de massas e a instauração de línguas nacionais promovida pelo Estado-Partido. Outras reformas foram levadas a cabo após a mudança de regime político ocorrida em Abril de 1984.

A presente comunicação tenta descrever estas reformas através de uma análise crítica.